



PANTOUFLES
solides, depuis
5.00
SOULIERS pour DAMES
depuis
29.00
AUX CHAUSSURES
DOLLY
20, Rue de Lassy, 20
NOS PRIX SONT
IMBATTABLES

LA GREVE DU TEXTILE

Pour le succès
de la solution Laval

Une fois de plus, les espoirs soulevés par une nouvelle intervention gouvernementale auront été cruellement déçus. On ne songe pas sans frémir aux réflexions angoissées qui ont accueilli, dans des milliers de foyers hantés par la misère, la lecture de l'affligeant message : « Les pourparlers sont rompus. »

Et pourtant, M. le Président du Conseil, ajoutant à l'écrasant labeur d'une fin de session parlementaire et de négociations diplomatiques difficiles, n'a pas craint d'intervenir lui-même dans le débat. Dégagant habilement, des éléments accumulés au cours de six semaines, de discussion, une formule moyenne, il a fait aux parties en cause une proposition qui prend les allures d'un arbitrage de fait.

A moins de concevoir le rêve pénible d'une de ces solutions de force pour lesquelles l'appel de Son Excellence le Cardinal Liénart marquait nettement sa réprobation, on se demande vraiment ce que l'avenir des négociations peut offrir de mieux, en fait de transaction ménageant la dignité de tous.

A y regarder de près, l'écart — 1/0/0 à peine — est-il si considérable entre cette formule et les propositions patronales antérieures, que son acceptation puisse mettre en jeu le sort de l'industrie ?

Quant à la question de prestige, elle ne se pose pas en l'occurrence. Si les patrons doivent modifier quelque peu les termes de leur mandat, les ouvriers n'ont-ils pas, de leur côté, un réel sacrifice à accepter ?

Comment, dans ces conditions, parler de victoire d'une des parties ? Ne rétablirait-on pas, au contraire, à accepter le texte gouvernemental, le dénouement idéal de tout conflit de travail : un accord par concessions mutuelles, épargnant tous les amours-propres et qui ne risque pas de laisser dans les cœurs des haines inexpiables ?

Tel qu'elle est, à voir l'accueil qui lui fut fait dans l'opinion et la déception qui l'accompagna son rejet, il semble bien que la proposition de M. Laval a été favorablement plébiscitée par l'ensemble de la population de nos régions. Plusieurs patrons s'y sont individuellement déclarés sympathiques. Les Syndicats libres y ont adhéré sur le champ. La C.G.T. a accepté de la soumettre à ses assemblées.

Les Syndicats patronaux ont-ils dit leur dernier mot ? Qui sait si l'adhésion à la proposition Laval d'un certain nombre de maisons ne permettrait pas la reprise immédiate du travail, d'accord avec les syndicats ouvriers.

Quand, après de multiples efforts, le Chef même du Gouvernement prend la responsabilité d'indiquer aux parties la solution normale du conflit, est-il sage de la repousser sans examen ?

Le bien suprême d'un pays, c'est la paix sociale. Or, la paix est avant tout œuvre de bon sens et de modération. Est-il trop tard pour s'en souvenir ?

Nous sommes persuadés que le travail qui se fait actuellement dans l'opinion patronale et dans l'opinion ouvrière permettra d'obtenir rapidement un accord sur les bases proposées par M. Laval.

Ainsi les efforts incessants des Pouvoirs publics n'auront pas été vains.

LE « JOURNAL DE ROUBAIX »
— Lire nos informations page 3.

LE COLLECTIF DE JUIN
Le collectif de juin a été voté par la Chambre et le Sénat, au cours de séances tenues la nuit, jusqu'à mercredi 4 h. du matin.

BILLET PARISIEN

L'ÉVOLUTION
DES POURPARLERS
FRANCO-AMÉRICAINS

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 1^{er} JUILLET (MINUIT.)
Les pourparlers franco-américains se sont poursuivis cette après-midi sans qu'une solution ait pu encore intervenir. L'entretien de M. Pierre Laval, entouré de ses collaborateurs, et de M. Mellon, assisté de M. Walter Edge et des conseillers et attachés de l'ambassade, avait été primitivement fixé à ce matin, mais les instructions que les négociateurs américains attendaient du président Hoover n'étant pas parvenues en temps utile, cette conférence n'eut lieu que cette après-midi.

Il faut croire que les suggestions de l'hôte de la Maison Blanche n'ont pas modifié beaucoup le point de vue américain, puisque les porte-parole des États-Unis ont sorti du ministère de l'Intérieur en déclarant qu'aucune décision n'avait été prise et qu'un nouvel entretien aura lieu demain, jeudi, à 21 h. 30.

Des renseignements parvenus de Washington, il ressort que certains d'entre eux ont pu se rassurer de ne pas effrayer l'opinion américaine, qui s'est efforcée de ne vouloir admettre aucune liaison entre les dettes aux États-Unis et les réparations, et influencé d'autre part par les prières réitérées et pressantes de l'Allemagne, qui déclare que tout est perdu si on lui fait payer quoi que ce soit pendant cette année de moratoire, le président Hoover accueille avec défaveur notre volonté de laisser subsister le cadre même du plan Young, en obligeant les Allemands à constituer eux-mêmes le fonds de garantie d'un montant égal à l'annuité dite inconditionnelle.

Il va sans dire que nous ne pouvons faire sur ce point essentiel pour nous, que des concessions de forme. Ce n'est qu'après la séance d'hier au Sénat, où le Gouvernement s'est déclaré d'accord avec le Parlement pour maintenir le respect dû aux conventions internationales, que nos négociateurs abandonneront la position qu'ils ont prise à ce sujet.

Un fond, ne tenons-nous pas le bon bout ? Les Américains et les Allemands ont tout intérêt à donner satisfaction à la France quand celle-ci accepte un nouveau et lourd sacrifice en faveur de la restauration économique de l'Europe.

Si vous ne voyez pas assez pour nos légitimes exigences, nous réitérons, en respect de la demande de moratoire de l'Allemagne, à ce que le plan Young soit appliqué dans sa lettre et dans son esprit. Notre résolution, qui est celle du peuple français unanimement groupé dans cette affaire derrière le Gouvernement, donnera à réfléchir à nos interlocuteurs qui, parait-il, s'approprieraient à nous faire enfin des concessions.

R...

La proposition relative
aux congés payés

Paris, 1^{er} juillet. — La Chambre devait consacrer ce matin une séance à la discussion du rapport de M. Louis Gros, sur la proposition de loi relative aux congés payés à toutes les catégories de travailleurs.

La séance de nuit s'étant prolongée jusqu'à 3 h. 30 ce matin, l'assemblée a décidé de ne siéger que dans la matinée de jeudi avec un autre ordre du jour.

A cette occasion, M. Duraufour, président de la Commission du travail ; M. Lobry et M. Payen, secrétaires de cette Commission, se sont rendus ce matin à la présidence du Conseil pour demander à M. Pierre Laval que la Chambre ne se sépare pas avant d'avoir discuté le rapport de M. Gros.

Le président du Conseil a pris acte de cette démarche.

DES BANDITS ATTAQUENT
ET PILLENT
UN VILLAGE AU MEXIQUE

Morelia (Mexique), 1^{er} juillet. — Les bandits ont attaqué le village de Tenjamillo, qu'ils ont pillé. Dix-huit habitants de ce village, parmi lesquels plusieurs enfants, ont été tués par les bandits, qui se sont enfuis. Des troupes fédérales ont été envoyées à leur poursuite.

Les élections espagnoles

Madrid, 1^{er} juillet. — La Commission chargée d'établir le projet de Constitution a presque terminé ses travaux au cours de la session d'aujourd'hui.

Le Congrès eucharistique de Lille s'est ouvert hier
par une magnifique réception du cardinal Liénart
légal du Souverain Pontife



S. Em. LE CARDINAL LÉGAT ET SA SUITE (Ph. J. d. R.)
De gauche à droite, au premier rang : M. LE CHANOINE LOTHIÉ, secrétaire particulier de S. Em. le cardinal Liénart ; Mgr CHOLLET, archevêque de Cambrai ; S. Em. LE CARDINAL LÉGAT, légat pontifical ; Mgr JANSOONE, évêque auxiliaire ; Mgr DUTOIT, évêque d'Arras.

Le diocèse de Lille, représenté par ses plus hautes personnalités religieuses et civiles, la région, la France entière, le monde chrétien lui-même en la personne de nombreux évêques, ont fait hier au cardinal Liénart, représentant officiellement le Pape Pie XI au Congrès eucharistique de Lille, un accueil digne du Chef de la Chrétienté.

Cet hommage des cités religieuses et du peuple des fidèles allait non seulement au représentant du Souverain Pontife, mais aussi à l'évêque qui, depuis qu'il a été placé à la tête du diocèse, a montré dans quelle large mesure il est le digne successeur des apôtres, un conducteur sûr et un père aimant pour ses ouailles.

En choisissant pour le représenter au Congrès de Lille, le chef du diocèse, Sa Sainteté le Pape a voulu manifester la prédilection particulière qu'il éprouve pour le prélat éminent, le pasteur si ferme et si bon qu'est le cardinal Liénart et pour le peuple chrétien qu'il guide dans la foi et qui est le berceau de tant de fidèles serviteurs de l'Eglise et de tant d'œuvres.

De cette marque précieuse de haute bienveillance nous avons le droit d'être fiers comme nous avons le devoir d'en être reconnaissants envers Celui qui nous l'a donnée.

Un Légit parmi nous, c'est un peu comme si nous jouissions de la présence même du Pape.

Cette insigne faveur, tous ceux qui en bénéficiaient ont montré bien qu'ils en connaissaient tout le prix.

La rue Royale où se trouve le Palais épiscopal de Lille, devenu pour quelques jours la résidence du représentant du Pape, présentait hier après-midi

une simplicité monacale, qui voulaient faire grand, tout en restant eux-mêmes personnellement petits. Que de chemins parcourus depuis lors dans la glorification triomphale du Dieu de l'Hostie !

C'est pour présider à cet hommage que le Souverain Pontife vous a spécialement délégué aujourd'hui, Eminence. Il y a 50 ans la cérémonie de clôture du Congrès se déroula à l'église St-Maurice. C'est l'ouverture tout à l'heure. Dès maintenant le peuple s'y assemble pour honorer son évêque qu'il aime et qu'il vénère.

Avec cette charmante simplicité, qui conquiert tous ceux qui l'approchent, le Cardinal répond aux souhaits de M. Groussau.

Le devoir du Légit est bien facile à remplir, dit-il, puisque c'est celui de remercier. Je vous remercie vous d'abord, Monsieur Groussau en qui je veux voir le représentant élu de la France et le doyen des députés du Nord et qui donnez un caractère national et officiel à cette cérémonie. Je vous remercie surtout au nom du Saint-Père de ce que vous avez fait pour l'Eglise dont vous êtes un des défenseurs les plus convaincus et les plus ardents.

Je remercie ensuite le maire de La Madeleine et son Conseil municipal grâce à qui le Congrès pourra se dérouler avec toute la solennité qui lui convient. Heureusement il se trouve toujours des cités églises qui se font un honneur et un devoir de recevoir

LES DÉPARTS SÉPARÉS ONT JOUÉ LEUR RÔLE
DANS LA DEUXIÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

Le touriste routier autrichien Max Bulla
est arrivé bon premier
avec près de trois minutes d'avance

Ceux qui se plaignaient déjà de la monotonie de l'étape précédente ont été cette fois servis à souhait. La formule des départs séparés a fait son office, et l'étape Caen-Dinan fut courue sous le signe de la combativité.

Une course-poursuite sur piste compte parmi les épreuves les plus dures, avec celle contre la montre. Sur route, il en est de même. Elle exige en effet des efforts continus sans un instant de ralentissement, n'étant pas tenus au courent — ou du moins mal — de la position de leurs adversaires, les hommes poussent — selon l'expression consacrée — comme des sours, sans peine de perdre de précieuses minutes. C'est à quoi furent réduits nos hommes, qui avaient pourtant bien marché l'étape précédente, puisque la moyenne était supérieure à celle de l'an dernier, mais à qui Henri Desgrange reprochait un manque de combativité.

On est obligé de reconnaître que la formule a du bon, puisque le classement général a été bouleversé, et que c'est le touriste-routier autrichien Max Bulla qui s'est approprié le

Wierst qu'il était encore remarquablement frais.

Charles Pélissier avait eu beau l'emporter de peu sur un imposant peloton ; nos trois touristes-routiers n'ont trompé pas moins nettement, avec une avance de près de trois minutes, décompte fait de leurs dix minutes de retard au départ.

Au classement général, derrière Bulla et Van Wierst, Hamerlynck précède quatre hommes parmi lesquels Pélissier, Dewaele, Rebray, Demuyssère, Le Calvez, Ghysels, les Allemands Metzke, Buse, Sierosty ; les Italiens Pesenti et Gezzi et le Suisse Pizoz.

Leducq a quatre minutes de retard, Vervaecke un peu plus, Benoit Faure près de cinq et demi, Maréchal est encore plus loin.

Le chapitre des abandons est ouvert. Tout le monde était resté solide au poste dans la première étape. Il n'en a pas été de même cette fois-ci. Le Suisse Gillard, et les touristes-routiers Hargues, Laval, Cavalini, Olbœter et Ferriol disparaissent de la lutte. La plupart n'étant pas arrivés dans les délais qui sont, on

est obligé de reconnaître que la formule a du bon, puisque le classement général a été bouleversé, et que c'est le touriste-routier autrichien Max Bulla qui s'est approprié le

Wierst qu'il était encore remarquablement frais.

Charles Pélissier avait eu beau l'emporter de peu sur un imposant peloton ; nos trois touristes-routiers n'ont trompé pas moins nettement, avec une avance de près de trois minutes, décompte fait de leurs dix minutes de retard au départ.

Au classement général, derrière Bulla et Van Wierst, Hamerlynck précède quatre hommes parmi lesquels Pélissier, Dewaele, Rebray, Demuyssère, Le Calvez, Ghysels, les Allemands Metzke, Buse, Sierosty ; les Italiens Pesenti et Gezzi et le Suisse Pizoz.

Leducq a quatre minutes de retard, Vervaecke un peu plus, Benoit Faure près de cinq et demi, Maréchal est encore plus loin.

La réponse du cardinal Liénart

Avec cette charmante simplicité, qui conquiert tous ceux qui l'approchent, le Cardinal répond aux souhaits de M. Groussau.

Le devoir du Légit est bien facile à remplir, dit-il, puisque c'est celui de remercier. Je vous remercie vous d'abord, Monsieur Groussau en qui je veux voir le représentant élu de la France et le doyen des députés du Nord et qui donnez un caractère national et officiel à cette cérémonie. Je vous remercie surtout au nom du Saint-Père de ce que vous avez fait pour l'Eglise dont vous êtes un des défenseurs les plus convaincus et les plus ardents.

Je remercie ensuite le maire de La Madeleine et son Conseil municipal grâce à qui le Congrès pourra se dérouler avec toute la solennité qui lui convient. Heureusement il se trouve toujours des cités églises qui se font un honneur et un devoir de recevoir



L'ÉQUIPE FRANÇAISE ENGAGÉE DANS LE « TOUR »
De gauche à droite : PÉLON, BENOÎT FAURE, LE CALVEZ, ANTONIN MAGNE, CHU, PÉLISSIER, MARÉCHAL ET LEDUCQ

fameux maillot jaune, sur dépens d'Hamerlynck, avec près de trois minutes d'avance sur ce dernier au classement général. Il y a à quelques années, on cria au miracle lorsque Tavernier — lui aussi touriste-routier — endossa pour la première fois le maillot dont rêvent tous les concurrents.

Il y a décidément quelque chose de changé... On plûtôt non, comme on l'avait prévu, nombre de secondes catégories, sont dignes des « as », et le leur font voir.

Ce n'est pas tout ! C'est encore un « modeste » touriste-routier Van Wierst qui est second au classement général. Il est vrai que la majorité des « as » se sont à deux minutes, que ce soit peut-être l'ordre hiérarchique sera rétabli ; et qu'un caporal ne marchera plus avant son capitaine.

Pour en revenir à la victoire de Max Bulla, disons qu'elle récompense un excellent coureur déjà en « exercice » depuis quelques années, et qui cette saison plus particulièrement, s'est révéilé au contact des coureurs Français et Belges. Sur le plat, Bulla vient de nous montrer qu'il connaît la classe de belle façon, puisque la moyenne de l'étape est de plus de 32 kilomètres ; mais il s'agit évidemment de savoir ce qu'il fera dans la montagne.

Que fut donc la course ? Un match-poursuite, particulièrement mouvementé, et qui commença par se dérouler en faveur des « as ». Partis en effet de Caen avec dix minutes d'avance sur les touristes-routiers, ils assurèrent un train fort rapide, et avant Bayeux, c'est-à-dire à 25 kilomètres du départ, ils avaient pris de 13 minutes d'avance ; ayant pris donc environ trois minutes à leurs adversaires, que Bulla menait avec ardeur.

Une mauvaise route occasionna de nombreuses crevaisons, notamment de Leducq, Maucclair, Pégion, Le Calvez, Benoit Faure, Di Pace, etc., ce qui amena — on s'en doute — un certain ralentissement dans le peloton.

Mais les Belges, puis les Français se relayèrent au commandement, et firent jusqu'à 10 minutes aux touristes-routiers.

On s'attendait donc à une victoire au sprint d'un « as », car le peloton était encore fort imposant ; mais il fallait compter avec les jeunes, qui ont les dents longues, et tout à gager en tentant des prouesses.

Bulla, Bernard, Van Wierst et Loncke lâchant le peloton des touristes-routiers s'enfuirent donc à mètre par mètre, et commencèrent à grimper seconde par seconde, minute par minute. L'avance de leurs adversaires à ce petit jeu, en menant pendant 60 kilomètres, un train qui est contenu d'appeler d'enfer.

Loncke, malgré sa bonne volonté, ne put tenir ; et au sprint, Bulla monta au-Parisien Bernard et à Van

Madrid, 1^{er} juillet. — La Commission chargée d'établir le projet de Constitution a presque terminé ses travaux au cours de la session d'aujourd'hui.

On lit dans le projet que l'Espagne est une république à caractère unitaire. On déclare l'égalité entre les Espagnols. Il n'y a plus de titre de noblesse. On reconnaît la liberté des entités, de la presse, la liberté des syndicats et l'obligation de servir la patrie. Les Cortes seront seuls autorisés à suspendre les garanties constitutionnelles dans les cas extrêmement graves.

On reconnaît les droits de la propriété et de la famille. L'enseignement primaire gratuit est obligatoire. Les Cortes se réuniront automatiquement. Le Sénat comprendra 200 membres élus en parties égales parmi les associations intellectuelles, du commerce, de l'industrie et du travail. Il sera renouvelé tous les quatre ans.

La Chambre comprendra 466 députés. Les sénateurs et députés jouiront de l'immunité parlementaire ; sauf en cas de flagrant délit. Le droit de vote est reconnu aux femmes. Les Espagnols des deux sexes voteront à 23 ans révolus.

Le projet propose que le mandat du président de la République soit de six ans (il sera élu par les deux Chambres réunies en assemblée générale). La liste civile et le protocole seront fixés par des lois spéciales.

Pourra être élu président de la République tout Espagnol âgé d'au moins quarante ans et jouissant de ses droits civiques et politiques. Ne peuvent être élus les ecclésiastiques et les membres de la famille royale. En cas de mort, le président de la République sera remplacé par le vice-président provisoirement. Les obligations et les droits des gouvernés seront les mêmes que ceux que diète l'ancienne Constitution.

Madrid, 1^{er} juillet. — La Commission chargée d'établir le projet de Constitution a presque terminé ses travaux au cours de la session d'aujourd'hui.

On lit dans le projet que l'Espagne est une république à caractère unitaire. On déclare l'égalité entre les Espagnols. Il n'y a plus de titre de noblesse. On reconnaît la liberté des entités, de la presse, la liberté des syndicats et l'obligation de servir la patrie. Les Cortes seront seuls autorisés à suspendre les garanties constitutionnelles dans les cas extrêmement graves.

On reconnaît les droits de la propriété et de la famille. L'enseignement primaire gratuit est obligatoire. Les Cortes se réuniront automatiquement. Le Sénat comprendra 200 membres élus en parties égales parmi les associations intellectuelles, du commerce, de l'industrie et du travail. Il sera renouvelé tous les quatre ans.

La Chambre comprendra 466 députés. Les sénateurs et députés jouiront de l'immunité parlementaire ; sauf en cas de flagrant délit. Le droit de vote est reconnu aux femmes. Les Espagnols des deux sexes voteront à 23 ans révolus.



L'ARRIVÉE DE S. Em. LE CARDINAL LIÉNART À L'ÉGLISE SAINT-MAURICE (Ph. J. d. R.)

une animation inaccoutumée. A toutes les fenêtres des drapeaux aux couleurs nationales et pontificales accrochées leurs notes vives qui faisaient radieux ; le long des maisons des guirlandes de roses formant des courbes gracieuses ; sur les trottoirs des groupes, peu à peu, se formant.

A l'évêché
A partir de 15 h. 30, les personnalités commencèrent à pénétrer à l'évêché. Dans la cour intérieure, un groupe de boy-scouts rendent les honneurs aux arrivants qui sont conduits dans la salle des fêtes où aura lieu la réception du cardinal légat et les formes bien-être une assistance nombreuse où l'on remarquait :

M. Sg. Chollet, archevêque de Cambrai ; Apollon, évêque de Blois, président des Congrès eucharistiques nationaux ; Jansoone, évêque de Nîmes, évêque de Lille ; Dutoit, évêque d'Arras ; Heylen, évêque de Namur, président des Congrès eucharistiques internationaux ; Chaptal, évêque d'Isando, évêque de Paris ; Saint-Pierre, évêque de Chartres ;

Mgr Lemaire, recteur de l'Université catholique de Lille et MM. les doyens des Facultés ; MM. Eugène Dubois, président des Semaines sociales de France ; et Varschauer, directeur de l'École de Journalisme.

MM. Groussau, Couet et Faure, députés ; Emblert, vice-président du Conseil général du Nord ; Guilbert, Cesspe, Ma-

Notre-Seigneur qui avait dit qu'il n'avait pas une pierre où reposer sa tête.

Son Eminence remercia toutes les personnalités présentes en s'excusant de ne pouvoir toutes les citer tant leurs rangs sont compacts : les prélats, les membres du clergé, parlementaires, représentants de l'armée de la magistrature, du barreau, des Anciens combattants, le représentant de la municipalité, les organisations chrétiennes, la presse dont il souligne le rôle.

Votre présence à tous, dit-il est un hommage à la personne de N.S. Père le Pape Pie XI, dont la sollicitude s'étend partout : à la famille, à l'école, aux questions professionnelles et sociales, aux rapports entre les nations.

Sur tous ces points, vient de Rome la lumière qui fait resplendir les principes éternels. Ces principes, Sa Sainteté ne se contente pas de les rappeler mais il peine pour les faire pénétrer dans les institutions et les mœurs.

La façon dont les élites comme celles que vous représentez, comprennent ses efforts est pour lui une consolation.

En terminant, le cardinal Légit exprime le souhait que le Congrès eucharistique attire sur tous ceux qui l'ont préparé ou qui vont y prendre part, sur la région lilloise, sur la France et le monde entier la bénédiction de Dieu.

(Lire la suite page 2.)

Le discours de M. Groussau
« C'est une bien douce mission que je remplis en ce moment, dit le député du Nord, en saluant en votre personne, Eminence, le cardinal Légit, le représentant de Sa Sainteté le Pape Pie XI, glorieusement régnant.

Profonde est notre reconnaissance envers le Souverain Pontife qui, par son Légit, va être au milieu de nous. Et ce sentiment est doublé de fierté parce que son choix s'est porté pour cela, sur notre évêque.

Evocant ensuite la création à Lille il y a 50 ans, des Congrès eucharistiques, l'orateur dit ce que ceux-ci doivent à Philippe Vrau et à son beau-frère, Féron-Vrau, bienfaiteurs extraordinaires qui dépensèrent des millions pour les œuvres et vivaient dans

une simplicité monacale, qui voulaient faire grand, tout en restant eux-mêmes personnellement petits. Que de chemins parcourus depuis lors dans la glorification triomphale du Dieu de l'Hostie !

C'est pour présider à cet hommage que le Souverain Pontife vous a spécialement délégué aujourd'hui, Eminence. Il y a 50 ans la cérémonie de clôture du Congrès se déroula à l'église St-Maurice. C'est l'ouverture tout à l'heure. Dès maintenant le peuple s'y assemble pour honorer son évêque qu'il aime et qu'il vénère.

Avec cette charmante simplicité, qui conquiert tous ceux qui l'approchent, le Cardinal répond aux souhaits de M. Groussau.

Le devoir du Légit est bien facile à remplir, dit-il, puisque c'est celui de remercier. Je vous remercie vous d'abord, Monsieur Groussau en qui je veux voir le représentant élu de la France et le doyen des députés du Nord et qui donnez un caractère national et officiel à cette cérémonie. Je vous remercie surtout au nom du Saint-Père de ce que vous avez fait pour l'Eglise dont vous êtes un des défenseurs les plus convaincus et les plus ardents.

Je remercie ensuite le maire de La Madeleine et son Conseil municipal grâce à qui le Congrès pourra se dérouler avec toute la solennité qui lui convient. Heureusement il se trouve toujours des cités églises qui se font un honneur et un devoir de recevoir